

C.A.P. compétente pour la catégorie :
 A B C

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Siège du CDGFP

BP 465

Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris

97100 BASSE-TERRE

:0590.99.45.00 :0590.99.45.20

RECLASSEMENT PAR VOIE DE DETACHEMENT SUITE A INAPTITUDE PHYSIQUE

- Détachement
- Intégration

Principe :

Lorsqu'un fonctionnaire n'est plus apte physiquement à exercer ses fonctions, il peut être reclassé à sa demande dans un autre emploi, corps ou cadre d'emplois, après avis du Comité médical ou de la Commission de réforme et du service de médecine professionnelle et préventive.

COLLECTIVITE D'ACCUEIL :

NOM ET PRENOM DE L'AGENT :

COLLECTIVITE, ETABLISSEMENT OU ADMINISTRATION D'ORIGINE (*si différente*) :

SITUATION D'ORIGINE	SITUATION D'ACCUEIL
<u>GRADE</u> :	<u>GRADE</u> :
<u>ECHELON</u> :	<u>ECHELON</u> :
<u>DATE DE NOMINATION DANS L'ECHELON</u> :	<u>DATE DE NOMINATION DANS L'ECHELON</u> :
<u>INDICE BRUT</u> :	<u>INDICE BRUT</u> :

DATE D'EFFET : / / DUREE DU DETACHEMENT :

Le _____, à _____
L'autorité territoriale (signature et cachet)

► JOINDRÉ :

- Demande de l'agent
- Ancien et nouveau profil de poste
- Copie du ou des procès-verbaux du comité médical ou de la commission de réforme précisant que l'agent est inapte à l'exercice de ses fonctions et est susceptible d'exercer des fonctions d'une autre nature ou dans un autre cadre d'emplois
- Avis de la médecine professionnelle sur le nouveau profil de poste

AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Cadre réservé au Centre de Gestion

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> FAVORABLE | |
| <input type="checkbox"/> DEFAVORABLE | |